

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

FRANCE VOLONTAIRES
6 rue Truillot

94203 IVRY SUR SEINE

FRANCE VOLONTAIRES
Association loi 1901
6 Rue Truillot

94203 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de l'association France VOLONTAIRES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association France Volontaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et plus particulièrement l'existence d'une mission donnant lieu à une convention, à laquelle est rattachée l'affectation d'un volontaire avec la ressource et l'emploi (nombre de mois volontaire) y attachés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier préparé par le Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2022
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :



Olivier LACHKAR
Associé

Jégard Créatis



Tanguy DERKENNE
Associé

BILAN AU 31/12/2021

BILAN ACTIF

France Volontaires

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	351 377	350 325	1 052	13 037
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	23 322		23 322	23 322
Immobilisations corporelles				
Constructions	44 579	44 579	0	
Autres immobilisations corporelles	1 639 502	1 355 579	283 923	236 522
Immob. en cours / Avances et acomptes	9 985		9 985	
Immobilisations financières				
Prêts	27 281		27 281	24 716
Autres immobilisations financières	120 734		120 734	130 688
ACTIF IMMOBILISE	2 216 780	1 750 483	466 297	428 285
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 495		4 495	4 058
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 175 553	171 756	1 003 797	450 851
Autres créances	183 315	1 238	182 077	80 818
Divers				
Valeurs mobilières de placement	291 436		291 436	91 270
Disponibilités	4 197 860		4 197 860	3 472 510
Charges constatées d'avance	127 185		127 185	181 724
ACTIF CIRCULANT	5 979 844	172 994	5 806 850	4 281 231
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	8 196 624	1 923 477	6 273 146	4 709 516

BILAN PASSIF

France Volontaires

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Report à nouveau	434 645	167 285
RESULTAT DE L'EXERCICE	389 244	267 360
FONDS PROPRES	823 889	434 645
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	120 293	80 705
Provisions pour charges	629 874	777 010
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	750 167	857 715
Fonds dédiés sur subventions	1 537 230	668 988
Fonds dédiés sur autres ressources	177 161	
FONDS DEDIES	1 714 391	668 988
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	2 703	3 478
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 703	3 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 182	238 037
Dettes fiscales et sociales	2 020 224	2 289 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 855	6 584
Autres dettes	637 488	173 648
Produits constatés d'avance	64 247	37 297
DETTES	2 884 699	2 748 168
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	6 273 146	4 709 516

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

Compte de résultat

FRANCE VOLONTAIRES

Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
Prestations de services	2 190 321	2 071 141
Produits des activités annexes	40 541	99 657
Subventions d'exploitation	11 260 288	9 606 343
Reprises et Transferts de charge	435 916	505 368
Autres produits	12 425	8 805
Collectes	250	
Cotisations	644	943
Report des ressources	364 512	1 337 475
Produits d'exploitation	14 304 898	13 629 733
Achats de matières premières	12 639	20 582
Autres achats non stockés	194 107	302 633
Charges externes	3 074 355	2 837 581
Impôts et taxes	348 502	365 777
Salaires et Traitements	4 093 854	3 869 465
Charges sociales	1 749 400	1 770 336
Amortissements et provisions	507 699	604 422
Engagements à réaliser	1 409 915	433 551
Autres charges	2 505 577	3 213 451
Charges d'exploitation	13 896 048	13 417 999
RESULTAT D'EXPLOITATION	408 850	211 734
Produits financiers	59 624	11 696
Charges financières	42 060	37 479
Résultat financier	17 564	-25 784
RESULTAT COURANT	426 414	185 951
Produits exceptionnels	18 586	87 357
Charges exceptionnelles	55 756	5 948
Résultat exceptionnel	-37 170	81 409
EXCEDENT OU PERTE	389 244	267 360

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 6 273 146 € et au compte de résultat de l'exercice qui enregistre un excédent de 389 244 €.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Ils sont tenus en euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les notes suivantes font parties intégrantes des comptes annuels.

Objet social de l'association : selon à l'article 1 de ses statuts « France Volontaires », association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre. Ce projet s'exprime dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et les volontaires eux-mêmes.

S'inspirant des principes républicains qui fondent la vie citoyenne et démocratique de la France et des valeurs communes à ses membres, elle contribue à développer et renforcer la solidarité entre les peuples grâce aux échanges entre les volontaires, les organismes d'envoi et d'accueil.

L'activité de l'association, à travers le déploiement de volontaires, est localisée dans 43 pays et quatre continents.

Le traitement comptable et financier est réalisé au siège et porte sur 58 unités comptables (siège, espaces volontariats, antennes et pays).

Jégard Créatis

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I.1. Règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

I.2. Continuité de l'exploitation et événements postérieurs à la clôture liée à la crise sanitaire

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La difficulté de déployer les volontaires et de poursuivre nos différentes activités sur le terrain se reflètent dans nos comptes par des dépenses non réalisées.

Pour 2022, il est encore aujourd'hui difficile d'apprécier l'impact sur les comptes, en raison des incertitudes pesant sur l'effectivité des mesures de restriction en matière d'activité et de financement, et sur l'évolution sanitaire au niveau international.

Dans ce contexte qui continue d'être incertain, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le Comité Directeur n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

II. NOTE SUR L'ACTIF DU BILAN

II.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financière

La méthode des coûts historique est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- Logiciel : 1 an
- Matériels : 7 ans
- Outillage : 5 ans
- Matériel roulant : 4 ans
- Mobilier : 7 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Ordinateurs :
 - o Portables : 3 ans
 - o Fixes : Siège : 5 ans / Terrain : 4 ans
- Mobilier logement vol : 4 ans
- Logement salariés expatriés :
 - o Electroménager : 4 ans
 - o Meubles : 7 ans

Les agencements et installations réalisés durant l'année 2010 dans le cadre de l'installation du Siège au 6, rue Truillot à Ivry-sur-Seine ont été amortis sur 9 ans, durée du bail commercial initialement signé.

Jégard Créatis

II.1.1. Tableau des variations des immobilisations brutes

Les diminutions sont constituées essentiellement par la valeur d'origine des éléments actifs cédés ou mis au rebut (cf. tableau « A » ci-après).

Un inventaire des immobilisations a été réalisé au 31/12/2021 au sein des espaces volontariats, des représentations et du Siège de France Volontaires.

II.1.2. Tableau des variations des amortissements

(Cf. tableau « B » ci-après)

II.1.3. Immobilisations financières

(Cf. tableau « C » ci-après)

A/ Tableau des variations des immobilisations brutes

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Acquisitions	Transfert de poste à poste	Cessions	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	346 559	4 818				351 377
Autres immobilisations incorporelles	23 322					23 322
Terrain et Construction/sol d'autrui	44 579					44 579
Agencement & inst. divers	367 135	50 614		474		417 275
Matériel de transport	482 647	77 513		101 316		458 844
Mobilier matériel de bureau	328 049	6 897		51 591		283 355
Mobilier de logement	101 972	4 525		10 482		96 016
Matériel informatique	342 227	22 112		18 299		346 040
Autres immobilisations	37 737	235				37 972
Avances et acomptes	0	9 985				9 985
Total	2 074 228	176 699	0	182 161	0	2 068 765

B/ Tableau des variations des amortissements

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Dotations	Transfert de poste à poste	Reprises	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	333 522	16 803				350 325
Terrain et Construction/sol d'autrui	44 579					44 579
Agencement & inst. divers	355 850	3 420		474		358 797
Matériel de transport	396 766	40 655		100 946		336 474
Mobilier matériel de bureau	291 614	12 150		51 591		252 173
Mobilier de logement	80 785	9 506		9 139		81 153
Matériel informatique	265 302	43 733		17 646		291 388
Autres immobilisations	32 928	2 666			0	35 594
Total	1 801 347	128 932	0	179 795	0	1 750 483

C/ Immobilisations financières

Immobilisations	Début	Augmentations et transfert de poste à poste	Diminutions et transfert de poste à poste	Fin
Prêt au personnel local	24 716	59 006	56 440	27 281
Cautionnement	130 688	26 492	36 446	120 734
Total	155 404	85 498	92 886	148 015

II.2. Stocks

Les stocks sont composés principalement de bons de carburant à Madagascar.

II.3. Disponibilités et découverts bancaires

Disponibilités et découverts bancaires	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	291 436	91 270
<i>Parts sociales Crédit Coopératif</i>	12 780	12 703
<i>Livrets</i>	278 656	78 567
Comptes bancaires	4 107 967	3 421 355
Caisses	25 086	24 756
Régies d'avance	64 807	26 399
Sous total I	4 489 295	3 563 780
Comptes bancaires		2 577
Découverts bancaires		901
Régies d'avance	2 703	
Sous total II	2 703	3 478
Disponibilités "nettes" (I-II)	4 486 592	3 560 302

II.4. Créances et dettes bailleurs

Méthode de comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations :

- ⇒ Passage en clients douteux de 100 % de la créance lorsque celle-ci a 6 mois ou plus ;
- ⇒ Dépréciation de 100 % de la créance lorsqu'elle a un an ou plus.

Au 31/12/2021, les créances bailleurs sont de 1 175 553 € dont 179 856 € de créances douteuses. Ces dernières ont été provisionnées à hauteur 171 756 €.

II.5. Etat des échéances des créances

31/12/2021

Rubriques et postes	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances			
Fournisseurs (avances) Bailleurs créances (usagers et comptes rattachés)	1 175 553	1 175 553	
Personnel acomptes		0	
Autres créances	183 315	183 315	
Sous-total autres créances	183 315	183 315	
Comptes de régularisation	127 185	127 185	
Total créances	1 486 053	1 486 053	

Jégard Créatis

III. NOTE SUR LE PASSIF DU BILAN

III.1. Fonds propres

Fonds propres	Début	Augmentations	Diminutions	Fin
Report à nouveau	167 285	267 360		434 645
Résultat	267 360	389 244	267 360	389 244
Total	434 645	656 604	267 360	823 889

Jégard Créatis

III.2. Provisions pour risques et charges et provisions sur l'actif circulant

Provisions pour risques et charges	Début	Dotations	Reprises	ecart de change	Fin
Provisions pour risques sociaux - litiges	30 000				30 000
Madagascar	20 705				20 705
Programme Avenir	30 000				30 000
Programme IVO4ALL	0	39 588			39 588
Total provisions pour risques	80 705	39 588	0		120 293
		(A)	(C)		
Provisions pour charges					
Fonds d'entraide	66 111	5 079			71 190
Fonds de formation salariés droit français	191 378		25 755		165 623
Fonds de formation salariés droit extra communautaire	74 982		13 528		61 454
Fonds de retraite (1)	396 329	283 397	396 329		283 397
Fonds appui aux initiatives de valorisation du volontariat	0				0
Fonds de l'emploi	48 210				48 210
Total provisions pour charges	777 010	288 476	435 612	0	629 874
		(A)	(A)		

Provisions pour dépréciation dépôts et cautionnements	Fin	Dotations	Reprises		Fin
	0				0
Total	0	0	0		0
		(B)	(B)		

Provisions créances bailleurs	Début	Dotations	Reprises	ecart de change	Fin
Congo	24 164				24 164
RD Congo	3 380				3 380
Cameroun	7 507				7 507
Rwanda	6 290				6 290
République Démocratique du Congo	0				0
Liban	0				0
Ghana	419				419
Tchad	476				476
Madagascar	38 643	43 562			82 205
Maroc	0				0
Océanie (Vanuatu, Fidji)	12 000				12 000
Philippines	892				892
Côte d'Ivoire	2 505				2 505
Pérou	6 300				6 300
Multipays	13 076				13 076
Mali	5 400	5 400			10 800
Programme TERO		1 741			1 741
Total	121 052	50 703	0	0	171 755
		(A)	(A)		

Provisions pour dépréciation autres actifs	Début	Dotations	Reprises		Fin
Dotation provision sur créance partenaire	1 238				1 238
Total	1 238	0	0	0	1 238
		(C)	(C)		

Exploitation (A)		378 767	435 612		
Financier (B)		0	0		
Exceptionnel (C)		0	0		
TOTAL		378 767	435 612		

- (1) L'évaluation du Fonds de retraite est faite sur la base du départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein. L'indemnité de départ à la retraite est calculée par palier en fonction de l'ancienneté du salarié chez France Volontaires. Elle correspond à 1 mois de salaire pour 3 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté, 3 mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté, 4 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté, 5 mois de salaire pour 20 ans d'ancienneté et 6 mois de salaires au-delà de 30 ans d'ancienneté. L'indemnité tient compte de l'ancienneté au moment du départ et de l'évolution annuelle moyenne des salaires chez France Volontaires. Le calcul de la provision du fonds de retraite au 31/12/2021 est pondéré par la probabilité de survie par âge (table de mortalité), la probabilité de présence par âge et statut (taux de turn-over), et est actualisé sur la base d'un taux de rendement évalué à 0,99 % en 2021.

III.3. Fonds dédiés sur subventions

Origine des financements	Début	Entrées	Sorties	Fin
Subvention convention Nord-Pas-de-Calais	15 838			15 838
Subvention UE AVENIR	15 986		15 986	0
Subvention UE FOREST	279 136	121 884	18	401 002
Subvention FSPI - MEAE ENLAZANDO	182 585	195 960	177 289	201 256
Subvention FSPI - MEAE Audit global		30 000		30 000
Subvention DAECT MEAE		300 000		300 000
Subvention Ambassade LIBAN VSI 2021		107 436		107 436
Subvention Ambassade TOGO VSI 2021		122 160		122 160
Subvention Ambassade COTE IVOIRE VSI 2021		176 400		176 400
Subvention Ambassade GUINEE VSI 2021		70 311		70 311
Subvention Ambassade du Bénin 2017-2019	12 001		11 154	847
Subvention Ambassade du Togo 2019	8 797		8 797	0
Subvention Ambassade du Togo 2020	7 126		7 126	0
Subvention Ambassade du Togo 2021		14 632		14 632
Subvention Ambassade Madagascar 2020	4 079		378	3 701
Subvention Ambassade Tchad 2020	15 500			15 500
Subvention Ambassade Pérou 2020	4 000		4 000	0
Subvention Ambassade Cote d'Ivoire 2020	18 660		14 414	4 246
Subvention Ambassade Tunisie 2021		23 918	11 656	12 262
Subvention Ambassade Cameroun 2021		4 679		4 679
Subvention Africa 2020		53 544	53 544	0
Subvention UE AVENIR - ZAVOD	19 619		19 619	0
Subvention UE IC4LOP - CESIE	24 148		24 148	0
Subvention UE FOREST - SRD	36 674	3 933		40 607
Subvention UE FOREST - ESI	24 839	7 897	16 382	16 354
Fonds dédiés sur subventions	668 988	1 232 754	364 512	1 537 230
Subvention MEAE - Etude VSI (avenant 12)		15 434		15 434
Subvention MEAE - Refonte site web (avenant 13)		161 727		161 727
Fonds dédiés sur autres ressources	0	177 161	0	177 161
Total	668 988	1 409 915	364 512	1 714 391

III.4. Etat des échéances des dettes :

Rubriques et postes	Montant net	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Dettes			
Fournisseurs	202 182	202 182	
Fonds pour primes de réinstallations	222 913	222 913	
Personnels (Dettes sociales)	741 080	741 080	
Organismes sociaux	923 396	923 396	
Dettes fiscales	132 836	132 836	
Sous-total dettes fiscales et sociales	2 020 224	2 020 224	0
Dettes sur immobilisations	57 855	57 855	
Bailleurs avances conventions	367 026	367 026	
MEAE - subvention à reverser	37 185	37 185	
Autres dettes	233 278	233 278	
Sous-total Autres dettes	637 488	637 488	0
Comptes de régularisation	64 247	64 247	
Total dettes	2 981 996	2 981 996	0

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1. Prestations de services : 2 190 321 € contre 2 071 141 € en 2020

Ce poste comprend principalement les financements mobilisés dans le cadre de l'activité d'envoi de VSI.

IV.2. Subventions : 11 260 288 € contre 9 606 343 € en 2020

Ce montant comprend principalement:

- La subvention d'intérêt général du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de 7 040 446 €.
- La subvention d'intervention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de 2 641 400 €.
- Les subventions de l'Union Européenne 267 447 €.
- Les subventions spécifiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les programmes de 1 286 022 €.

IV.3. Résultat Financier : + 17 564 € contre - 25 784 € en 2020

Ce résultat financier est principalement dû aux variations de change au Cambodge, Guinée-Conakry, Liban, Madagascar, Maroc et Pérou.

IV.4. Résultat exceptionnel : - 37 170 € contre 81 409 € en 2020

Ce résultat exceptionnel provient principalement de variations du poste de provisions pour risques et de provisions sur créances.